

SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL

20 DÉCEMBRE 2021

Présidence : Claude HENNEQUIN, Maire

Présents : Mr POTET Aurélien, Mme SAVARY Véronique, Mr LE FAOU Joël, Mr ROBIN Nathan, Mme BOUDIER Valérie, Mme ALLIET Hélène, Mr DENOS Patrick, Mme DUPONT Zéline, Mr NOËL Laurent, Mme GERVAISE Françoise, Mr LELIÈVRE Benoît et Mr LANGEARD Sébastien.

Absent : Mr LECOEUR Jérémy

Secrétaire de séance : Mr Joël LE FAOU

Le compte-rendu de la séance du 22 novembre 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents.

REVISION DES TARIFS POUR 2022 :

Le conseil municipal décide de maintenir, à l'unanimité, les tarifs de l'année précédente pour la location de la salle de convivialité, des tables, bancs, chaises et stands, des concessions du cimetière ainsi que pour la participation annuelle de chauffage pour l'activité DO-IN.

Rappel des tarifs :

LOCATION SALLE DE CONVIVIALITÉ :

	<u>Sociétés et habitants Commune</u>	<u>Sociétés et habitants hors commune</u>
Bals, belotes, spectacles, soirées, lotos.....	98€	150€
Mariages, communions, banquets, repas....	182€	230€
Vins d'honneur, réunions.....	65€	83€

Par ailleurs, après en avoir débattu, le conseil décide à la majorité, par 8 voix pour, d'instaurer le principe d'une caution à demander au locataire de la salle de convivialité au moment de la réservation définitive. Le montant de cette caution sera identique à celui de la location consentie. Reçue par chèque à la remise des clés, la caution sera restituée à l'issue de la location si aucune dégradation n'est observée lors de l'état des lieux de sortie. Dans le cas contraire, elle sera conservée par la commune.

LOCATION TABLES, BANCS, CHAISES, STANDS :

-Tables :	1.60€ l'unité
-Bancs :	1.00€ l'unité
-Chaises :	0.40€ l'unité
-Stands :	5.00€ l'unité

CONCESSIONS CIMETIÈRE :

-Concession 15 ans :	100€
-Concession 30 ans :	200€
-Concession 50 ans :	300€

PARTICIPATION ANNUELLE CHAUFFAGE ACTIVITÉ DO-IN :

-100€ par an.

COMPTEURS D'EAU LOGEMENTS DE L'ÉCOLE :

Les compteurs d'eau des logements de l'école seront relevés en début d'année. Ce relevé permettra de répartir le montant dû par chaque locataire sur la base de la dernière facture de la consommation d'eau du groupe scolaire.

AUTORISATION D'OUVERTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT :

Dans l'attente du vote du budget 2022, le conseil autorise à l'unanimité le maire à engager, liquider ou mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits d'investissement ouverts l'année précédente, soit la somme de 11 150 euros.

RECRUTEMENT SUR UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème}

CLASSE :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'embauche de Mme Nathalie GOURITIN pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie sur un contrat à durée déterminée, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, à temps non complet 30/35èmes, Indice brut 367, Indice majoré 340.

COMPTE-RENDUS :

- Mr Joël LE FAOU fait part de la création de la « Maison Pêche Nature » qui propose de faire découvrir au plus grand nombre, particuliers et écoliers, le milieu aquatique en eau douce et l'activité de la pêche, aux fins de sensibilisation à ce milieu fragile.

- Mr le Maire présente le bilan du Téléthon du 4 décembre.

- Mr Aurélien POTET revient sur les négociations menées pour l'achat et entretien du prochain défibrillateur aux meilleures conditions. Ainsi, c'est la société SCHILLER France qui a été retenue selon un devis établi à hauteur de 996€ TTC pour l'achat de l'appareil, auquel s'ajoute un coût de maintenance de 110€/an. Il a été expressément demandé à l'entreprise de signaler son intervention en mairie en amont afin qu'un élu puisse y assister. Le matériel est arrivé en mairie.

- Mr le Maire informe que Mme Aurélie ALLIET, porteuse d'un projet de mini-crèche sur la commune de Roncey, a demandé qu'une enquête soit intégrée dans le prochain bulletin municipal. Elle le sera sous forme d'un feuillet volant joint au bulletin.

QUESTIONS DIVERSES

- L'entreprise en charge de la tonte du terrain de foot propose un devis pour l'année 2022. Il est décidé de demander leur meilleur tarif à des entreprises de la commune, à savoir Messieurs Richard LESAULNIER, Arnaud DUDOUIT et Thomas MESLET.

- Mr Aurélien POTET présente le devis de l'imprimerie LECUIROT de Gavray-sur-Sienne qui s'élève à 1 263,90 € TTC en vue de l'impression du prochain bulletin municipal. Une autre imprimerie a été sollicitée mais n'a pas répondu. Mr POTET loue la qualité du travail et de service de l'entreprise LECUIROT qui a réalisé le dernier bulletin municipal et propose de retenir ce devis. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

- Mr Nathan ROBIN revient sur le problème des chiens du bourg qui perdure. Un courrier en recommandé de mise en demeure sera adressé au propriétaire concerné.

- Mr Joël LE FAOU s'étonne qu'une seule personne surveille le second service de la cantine, alors que trois personnes sont présentes pour le premier. Monsieur le Maire explique que pour que le second service soit renforcé, il faudrait embaucher une personne supplémentaire à raison d'une demi-heure par jour, ce qui complique le recrutement.

- La cérémonie des vœux est annulée en raison du contexte sanitaire actuel.

- Le démontage des illuminations de Noël est fixé le samedi 08 janvier 2022.

- La prochaine réunion du conseil municipal est fixée le lundi 24 janvier 2022 à 20h30.